



Commune de Chaudeyrac

## COMMUNE DE CHAUDEYRAC

### Séance du 09 juin 2023

**Membres en exercice : 9**  
**Présents : 8**  
**Votants : 8**  
**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge ROMIEU à la Salle du Conseil Municipal*

**Présents :** Serge ROMIEU, Michèle PIEJOUJAC, Guy GRAVIL, Yannick JOUVE, Nicolas NOUET, Julien PRADIER, Isabelle BONHOMME, Marc DENISET

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Maxime MOURGUES

**Secrétaire de séance:** Michèle PIEJOUJAC

### **Objet: Élections sénatoriales - DE\_2023\_038**

Vu le décret 2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCL-BER-2023-137-005 du 17 Mai 2023, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme PIEJOUJAC Michèle, Mr DENISET Marc, Mr NOUET Nicolas, et Mme BONHOMME Isabelle.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### Élection du délégué titulaire :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mr ROMIEU Serge : 8 voix

Mr ROMIEU Serge ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

#### Élection des délégués suppléants :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales; Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mr GRAVIL Guy : 8 voix
- Mme PIEJOUJAC Michèle : 7 voix
- Mr JOUVE Yannick : 5 voix
- Mme BONHOMME Isabelle : 2 voix
- Mr DENISET Marc : 1 voix
- Mr NOUET Nicolas : 1 voix

Mr GRAVIL Guy, Mme PIEJOUJAC Michèle, et Mr JOUVE Yannick ayants obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

**Pour extrait certifié conforme,**  
**Mme PIEJOUJAC Michèle , secrétaire**



**Pour extrait certifié conforme,**  
**Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*